

GMBI, SPF, SIP, CDIF: chronique d'un désastre annoncé dans la sphère foncière

Toulouse, le 30 juin 2023

Quelques mois après la mise en place de l'application « Gérer mon bien immobilier » (GMBI), notre directeur régional s'est soudainement aperçu que le sous-marin, qui avait plongé depuis quelques mois déjà, était en train de racler le fond !

Ni une ni deux, se rappelant son valeureux passé dans la Royale, il interpelle le radio et lui a dicté en urgence le message codé suivant :

SIP et CDIF très fortement sollicités par les usagers suite à la mise en place du module GMBI

- augmentation significative des flux d'accueil physique aux guichets ou e-contacts.

Mettons en place plan d'action :

- Organisation d'une formation flash en visio*
- Diffusion d'un diaporama (sur la base de la vidéo mise en ligne) permettant aux stagiaires, apprentis ou services civiques de pouvoir guider les usagers pour déclarer leur piscine sur les postes en libre service.*
- Utilisation du système du flyer*
- Participation de la division des missions foncières ainsi que des EDR spécialisés*
- Communication auprès des collectivités*
- Parution de divers communiqués de presse*

Hugues PERRIN

La « campagne » GMBI 2023 étant à quelques jours de son terme, il était urgent de rectifier le cap et de sortir le périscope, sous peine que le bâtiment ne s'échoue à quelques encablures de l'arrivée dans la rade de Toulouse.



La situation de la sphère foncière est emblématique de la situation de la plupart des services.

Un droit d'alerte est en cours concernant les risques psychosociaux des agents des SPF du département. Et les réponses de la direction à ce droit d'alerte n'étant pas de nature à faire cesser le danger auquel l'organisation du travail expose les agents, ce sujet sera examiné lors de la réunion de la formation spécialisée du CSA le 3 juillet prochain.

SPF : les raisons de la colère...

Un fichier immobilier médiocre engendre des anomalies et des contentieux au niveau des CDIF ou des SIP. Il entraîne en cascade des erreurs de taxation pour les taxes foncières ou les taxes sur les locaux vacants. Ce sont les agents des SIP

qui se retrouvent au contact d'usagers excédés, usagers excédés qui se retrouvent ensuite devant les agents des CDIF ! Et au CDIF comme au SIP, on ne peut rien faire car le fichier immobilier est censé être le reflet exact de la réalité, donc on ne peut pas procéder au dégrèvement demandé tant qu'il n'a pas été rectifié !

L'allongement des délais de publication entraîne mécaniquement l'établissement de taxes foncières aux anciens propriétaires si la mise à jour du fichier n'a pas été effectuée, et donc un surcroît de travail pour les CDIF qui doivent dégrever, par centaines, des impositions et éditer en parallèle des rôles supplémentaires de taxes foncières.

La baisse des effectifs, initiée dès l'informatisation du fichier avec FIDJI, puis accélérée avec la dématérialisation des échanges avec les études notariales par le biais de Télacte, met en péril la qualité du fichier immobilier. La formation des nouveaux agents par les plus anciens n'est plus assurée. Afin de résorber le retard, non imputable aux agents, les chefs de services ont exercé une pression de plus en plus forte sur le personnel afin de réduire les délais de publication, ce qui engendre une augmentation des erreurs, même parmi les agents les plus expérimentés. Afin de compenser les suppressions de postes et de résorber le retard, la DG a imposé aux personnels des SPF de nouvelles méthodes de travail telles que « l'intégral » (traitement de l'ensemble des étapes de publicité par un même agent, alors que l'on sait d'expérience qu'une « deuxième main » réalisée par un autre agent est le gage d'un fichier de qualité.

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgffinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgffinancespubliques31), Twitter [@CGTfip31](https://twitter.com/CGTfip31)

« Gérer mon bien immobilier » : une application informatique

Au-delà de la casse de la mission de publicité foncière, la mise en place précipitée et sans préparation de GMBI, application dont la complexité laisse au bord du chemin bon nombre d'usagers en difficulté avec le numérique, on le voit avec la fréquentation massive des accueils à ce sujet depuis le début du mois. À titre d'exemple, la semaine dernière, sur le site de Colomiers, 850 usagers ont été reçus à l'accueil physique, dont deux tiers environ sont venus pour des questions relatives à GMBI. La plupart des appels téléphoniques décrochés portaient sur le même thème.

La campagne de déclaration des revenus est encore en cours de traitement par les SIP et il est vrai que nos collègues, déjà bien éprouvés par une campagne d'accueil physique et téléphonique beaucoup plus dense que l'année précédente, n'avaient pas besoin de cela. Et **ce n'est pas le report d'un mois, que vient d'annoncer la direction générale, qui va changer quoi que ce soit à la désorganisation complète des CDIF et des SIP face à l'afflux en accueil physique et messagerie.** Pire, les services en demi effectif au mois de juillet vont devoir absorber 40 % des usagers qui n'ont, à ce jour, pas effectué leur déclaration relative à leurs biens immobiliers, alors qu'en six mois, nos services ont enregistré les 60 % restants. Le report d'un mois est donc juste scandaleux tant pour les usagers que pour les agents chargés de la mission !

Est-ce que cela inquiète notre directeur général ?

Pas plus que ça. La preuve en est l'interview donnée le 29 juin par Jérôme Fournel à la chaîne BFM Business. Il a reconnu avoir « **sans doute pêché par optimisme sur la connaissance « de l'obligation de déclaration du statut d'occupation des biens immobiliers.** » [...] Des « **files d'attente d'une ampleur inhabituelle** », un « **nombre de contacts physiques et téléphoniques qui a littéralement explosé** »...

Il « reconnaît » néanmoins « *qu'on a d'une certaine manière surestimé la notoriété de l'obligation* » alors que certains propriétaires ne l'ont découverte que lors des rappels envoyés par l'administration « à la mi-juin ». « *On a sans doute pêché par optimisme sur la connaissance du dispositif* », ajoute Jérôme Fournel.

« Fin juillet, on sera à jour »

Jérôme Fournel reste malgré tout confiant pour la suite, assurant que l'afflux de contribuables dans les services des impôts tend à se résorber depuis quelques jours. « **Fin juillet, on sera à jour parce qu'on est aujourd'hui sur un rythme d'à peu près 1% de déclaration par jour** », sachant que « plus de 63% des déclarations ont déjà été faites ». « **On va être très proche** » des 100 % fin juillet, estime-t-il.

Pour rappel, l'obligation de déclaration du statut d'occupation des biens immobiliers est une nouveauté liée à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, mais pas pour les résidences secondaires. Or, « *il se trouve que la Direction générale des Finances publiques n'avait pas dans ses fichiers la capacité de distinguer ce qui était une résidence principale et une résidence secondaire* », explique Jérôme Fournel.

Ce n'est pas une information que l'on a. (...) **Il a fallu imaginer, inventer et développer une application nouvelle pour faire en sorte qu'on soit capable de gérer cela dans de bonnes conditions**», poursuit le patron des Finances publiques.

Les collègues qui assurent la gestion au quotidien de cette catastrophe industrielle apprécieront !

Nous le savons, « quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage ». L'impression des collègues, dans l'ensemble des services, est que tout est mis en œuvre pour démontrer qu'ils n'exercent pas correctement les missions de service public dont ils ont la charge. Les notaires sont prêts à exercer la mission de publicité foncière, l'IGN a un œil attentif au plan cadastral et l'administration fait exercer la mise à jour TH par les usagers via GMBI, l'intelligence artificielle tente de prendre petit à petit la place de l'humain. Nous sommes donc bel et bien en route vers une privatisation rampante de la mission foncière.

Pour autant, nous ne devons pas tomber dans la résignation. Personne n'est condamné à subir des situations de travail qui mettent en danger sa santé. Comme l'on fait les agents des SPF de Haute-Garonne, tous les agents des services actuellement en cours de démantèlement (de fait, quasiment tous...) peuvent discuter et impulser une riposte envers notre direction. La CGT est à la disposition de tous ceux qui refusent d'accepter de se soumettre aux diktats gouvernementaux de destruction de notre administration, aux liquidations de missions pour résorber les déficits publics, quoiqu'il en coûte en matière de dégâts humains.